

D 2021 15 11 111

E E

101

III III

B B

16

H H

B B

BI BI

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

15 NOVEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 9 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents: J-F. OBEZ, C. BIOLAY, S. MANFRINI, Y. DUMAS, M. GALLET, J. DAZIN, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, Michèle GALLET, P. GUINOT, J. DIZERENS, M. FOURNIER, A. HERRING, A. BOUSSER, V. KRYK, O. GUICHARD, M. CHALENDAR, R. OTZENBERGER, C. TOWNSEND, J-M. PALINIEWICZ, M. GRENIER, M. GIRIAT

Absents: D. GANNE,

Absents excusés: F. KHIAR, L. VAUTHIER, G. MASRARI, H. GRANGE

Procurations: F. KHIAR à J. DIZERENS, G. MASRARI à P. GUINOT, H. GRANGE à M. CHALENDAR Assistaient: I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative

## 6. Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs

La commune a besoin, pour ses services de procéder à deux créations de postes qui sont les suivants :

## Un responsable des achats et de la commande publique

La commune a besoin de renforcer les service finances – comptabilité – achats d'un agent chargé de la passation des marchés publics, et de suivre les finances de la commune.

Ainsi, un recrutement est nécessaire, et il convient, pour le faciliter, d'ouvrir le poste dans différents cadres d'emplois, en catégorie B et C :

Ainsi, il est proposé au conseil municipal, de créer, à partir du 1er décembre 2021 :

- un poste d'adjoint administratif à temps complet
- un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- un poste de rédacteur à temps complet
- un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet
- un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet

## Un responsable du service des espaces verts

Le service a besoin d'un responsable qui aura pour mission d'encadrer au quotidien une équipe de 3 agents. Il fera les propositions techniques liées à son domaine de compétences que ce soit en termes de création de massifs, de plantations, fleurissement, comme d'entretien des espaces verts existants.

Ainsi, il participera, avec le responsable du CTM et la Directrice des services techniques :

- à la mise en œuvre de la politique environnementale et au renforcement de la biodiversité dans la commune,

- à l'élaboration de la stratégie d'entretien des espaces verts et de l'ensemble ជំនុំ នៃ ប្រិសិធិន ព្រឹងប្រឹង្ធាន 1111-DE de la collectivité (bois, zones humides, verger, vigne...). A ce titre, il propose ha et la collectivité (bois, zones humides, verger, vigne...). exécution du plan de désherbage, du plan de tontes de la commune et du plan de création de nouveaux massifs.

Il apportera une plus-value à la qualité et au développement du fleurissement de la commune, grâce à ses connaissances et son expérience.

Ainsi, un recrutement est nécessaire, et il convient, pour le faciliter, d'ouvrir le poste dans les deux cadres d'emploi d'adjoint technique et d'agent de maîtrise.

Il est donc proposé au conseil municipal de créer, à partir du 1er janvier 2022 :

- un poste d'adjoint technique à temps complet

101 

100

111 

Ш

m

H

1113

111 [1]

100 101 100

- un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- un poste d'agent de maîtrise principal de 2ème classe à temps complet
- un poste d'agent de maîtrise principal de 1ère classe à temps complet

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants:

- VALIDE la création des deux postes de responsable achat et de responsable des espaces verts en ouvrant les postes susvisés au tableau des effectifs, à compter du 1er décembre 2021 pour le responsable achats et à compter du 1er janvier 2022 pour le poste de responsable des espaces
- DIT que la dépense sera imputée au BP 2021 et 2022, au chapitre 012

Fait à Ornex, le 19 novembre 2021

Jean-François OBEZ

Certifié exécutoire le : 19 novembre 2021

DLIM

Affiché le: 19 novembre 2021

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.